Réf. Farde e-Assemblées : 2436632

N° OJ : 52

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Sports.- Subsides spécifiques et de fonctionnement.- Montant total : 18.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques et de fonctionnementpour un montant total de 18.500,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021 à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 1.000,00 EUR à l'asbl "Atletico BXL" (section natation) pour couvrir ses frais de fonctionnement;
2) 1.000,00 EUR l'asbl "Impulsion Dance" pour le le projet "Fill your mind";
3) 5.000,00 EUR à l'asbl "Sport et Santé" pour l'événement "Manneken-Pis Corrida";
4) 10.000,00 EUR l'asbl "Taekwondo Mudukwan - Pole Brussels" pour l'organisation du tournoi international de Taekwondo (3, 4 et 5 décembre 2021);
5) 1.500,00 EUR l'asbl "Brussel Aquatic Synchro Swimming" pour l'organisation du "Gala annuel de natation synchronisé" (19/12/2021).

Annexes :